

# **ARRET**

# **SUR L'ACTUALITE**

---

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89  
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

**N °10 – Le 11 août 2009**

**La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels, votée par le Sénat en 2008 et adoptée par l'Assemblée Nationale au début de l'été vient de paraître au Journal Officiel le 6 août dernier.**

**La CFTC a toujours été favorable à la mobilité choisie qui tient compte de la vie et de l'avis des agents. Malheureusement, cette loi propose une mobilité dont le choix ne sera pas toujours celui des personnels. La CFTC avait voté contre ce projet de loi au conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, car elle n'accepte pas notamment les éléments de mobilité contrainte (la réorientation professionnelle, le cumul d'emplois permanents à temps non complet, l'introduction de l'intérim dans la fonction publique de l'Etat)**

**Plus que jamais, la CFTC sera vigilante sur l'application de cette loi dans nos services publics.**

**Vous retrouverez l'intégralité du texte de loi adopté sur le site :**

**<http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html>**

**De plus, vous trouverez sur le site de la CFTC FAE (<http://www.cftc-fae.fr/>), tous les Tam Tam traitant de ce sujet.**